

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 12 septembre – 19 H 30

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, M. ADDE Albert, M. LEMAIRE Michel, M. DUVEY Marc, M. VOISIN Philippe, Mme VANNIER Céline, Mme LEBEC Sandra, Mme FIERS Alexandra, Mme MALGRAIN Constance, Mme CARTIER Alice, Monsieur DIJON Michel, Monsieur POULAIN Alain.

Absent : Monsieur JOUANNET Jean-Mickaël.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 juillet 2024 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juillet 2024 ; il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur POULAIN Alain a été nommé secrétaire de séance.

Délibération modificative : intégration des frais d'études des places - compte 203

Les frais d'études sont comptabilisés sur le compte 203. Si les études sont suivies de travaux, il faut réintégrer les dépenses et les comptabiliser dans le même compte que celui des travaux. Les frais d'études ci-après ont été suivis de travaux et, par conséquent, doivent être transférés du compte 203 au compte 231.

Le montant de ces investissements n'ayant pas été prévu au budget, il convient d'effectuer une délibération modificative pour permettre de réaliser cette opération. Pour information, cette opération est neutre budgétairement (dépense = recette).

Il s'agit des travaux suivants :

1) Maîtrise d'œuvre (Sté BOUVARD- Collectif ARCADE - Etude de faisabilité et d'aménagement des 2 places) – N° Inventaire MOVIAMAPI-2022 Date 09/11/2022 Montant : 8500.00 € TTC.

2) Etude groupe scolaire (EAD) – N° Inventaire ECO1-2021 – Date 05/08/2021 – Montant 6388.20 €

Il est proposé au conseil d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET	Désignation	Dépenses Investissement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Recettes Investissement
IMPUTATION		Diminution crédit	Augmentation crédit	Diminution crédit	Augmentation crédit
Chapitre 041 Compte 203	Frais d'études Places Etude groupe scolaire				8500.00 € Titre 6388.20 € Titre
Chapitre 041 Compte 231	Construction		8500.00 € Mandat 6388.20 €		
TOTAL			14 888.20 €		14 888.20€

Tarif de la location de la salle des associations au 01/10/2024

Les travaux à la salle des associations étant maintenant achevés, Mme BECQUET Laurence, Adjointe, propose au conseil municipal de mettre celle-ci à la location dans les conditions suivantes :

- Location week-end : 100 euros à régler à la réservation
- Location pour une journée : 50 euros à régler à la réservation.
- Entrée des lieux à l'entrée et à la sortie.
- Une caution de 500 € sera demandée lors de la réservation.

Conseil municipal du jeudi 12 septembre 2024

En cas de désistement, 50 % du montant de la location ne sera pas restitué.

Chaque location est réservée pour un maximum de 25 personnes.

Ouï l'exposé de Mme BECQUET et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte les propositions ci-dessus,**
- **Les locataires devront fournir une responsabilité villégiature ou responsabilité civile de moins 3 mois.**

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : Arrêt du PLU

Monsieur le maire rappelle à l'organe délibérant les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme a été menée, à quelle étape de la procédure elle se situe ; il présente ce plan.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-16 à 19 et R 153-3 ; • Vu la délibération en date du 04 avril 2019 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de la concertation

Vu la délibération du 04 octobre 2019 instituant les prescriptions du PLU,

Vu la délibération du 10 décembre 2021 instituant l'évaluation environnementale au projet du PLU,

Vu la délibération du 21 mars 2022 portant ouverture du débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, notamment sur les observations formulées pendant la concertation ;
- Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Monsieur le Maire rappelle les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de l'élaboration du PLU, à savoir :

- Le conseil municipal souhaite :
- Une évolution raisonnable de l'urbanisme afin que la commune puisse se développer et maintenir son groupe scolaire, ses commerçants, artisans et petites entreprises.
- La poursuite du développement du centre village et le réaménagement de ses 2 places.
- Le maintien et, si possible, le développement de l'activité agricole afin de préserver le caractère rural dans les hameaux.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de la concertation qui ont été les suivantes :

- Affichage des délibérations
- Mise à disposition d'un registre par la commune destiné à accueillir les observations de la population
- Organisation de réunions publiques (03 mai 2022 et 11 avril 2023)
- Concertations agricoles (06/11/2019 et suivantes).
- Diffusion de plusieurs articles publiés dans le bulletin municipal, sur panneau Pocket, sur le site de la commune.

Monsieur le Maire précise les 2 axes principaux et les principales orientations inscrites dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

Axe 1 : Un développement urbain organisé spatialement

- Une modération de la consommation d'espace (constructions dans le bourg et préservation des qualités historiques et patrimoniales de l'ensemble du centre bourg, 3 monuments étant classés « monument historique » et faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti non protégé.
- Une organisation du développement cohérent de l'espace bâti.
- Une préservation des espaces affectés aux activités économiques agricoles.
- Une amélioration des mobilités sur le territoire.
- Un accompagnement des entreprises.
- Une péremmisation des équipements.

Axe 2 : Un cadre de vie à préserver

- Conservation des vues remarquables.
- Maintien des identités locales.
- Protection de la trame verte et bleue : conservation des habitats naturels et des espèces et bon état écologique des masses d'eau.
- Développement urbain devant maîtriser ses impacts sur l'environnement et prendre en compte les nuisances.

Conseil municipal du jeudi 12 septembre 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, dresse le bilan de la concertation et décide :

- De confirmer que la concertation relative au projet du PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 04 octobre 2019
- De tirer le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par monsieur le maire,
- D'arrêter le projet du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération comprenant un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), des règlements graphiques, un règlement écrit, des annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L .153-16 du code de l'urbanisme, le projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté sera transmis pour avis aux personnes et structures suivantes :

- Préfet du Département de l'Eure et services de l'Etat (DDTM, ARS, STAP, DRIEE).
- Président du Conseil Régional et du Conseil Départemental.
- Président de l'Intercom Bernay « Terres de Normandie ».
- Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture.
- Commission Départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF).
- Communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

La présente délibération sera transmise au préfet et aux personnes publiques associées ; elle sera affichée pendant un mois en mairie.

Le dossier du projet du plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public en ce même lieu.

Démission d'un conseiller municipal :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. JOUANNET Jean-Mickaël qui informe de sa démission. Les membres du conseil municipal prennent acte de cette décision ; monsieur le maire, Bernard Aubry, regrette cette situation et le remercie pour le travail accompli concernant le dossier de l'aménagement des places. Le courrier sera adressé à la préfecture.

Projet d'aménagement des places

Monsieur le maire fait le point.

Le projet est inscrit au contrat de territoire de l'Intercom Bernay pour un montant de travaux de 1 700 000 € HT y compris les honoraires du maître d'œuvre (MO) et de la maîtrise d'ouvrage (AMO), les taux retenus des subventions étant pour la Région Normandie de 12 % et le Département de l'Eure de 21 %. La municipalité souhaite d'autres apports financiers.

La société EAD d'Evreux a été retenue comme AMO et Strates en Strates de Bayeux en tant que MO.

Plusieurs rencontres avec les services de la DGFIP ont eu lieu en vue de la restitution de l'analyse financière de la commune et du financement des 2 projets dans le même temps. Ces constats ont été transmis au conseil municipal le 19/09/2024 par mail.

Monsieur le Maire a pris contact avec EAD, notre assistant maîtrise d'ouvrage, qui propose de réunir le conseil le lundi 23 septembre 2024 à 18 h 30 pour apporter toutes les explications concernant le projet et la démarche pour l'information des habitants, commerçants ... Madame HUCHER est en contact avec Mme NURIS dans le cadre du programme Leader (bien vieillir) donnant à la commune la possibilité d'obtenir éventuellement 60 000 € au maximum.

La nécessité de procéder à des fouilles archéologiques peut poser des problèmes inhérents au coût et durée des travaux.

Projet de la rénovation énergétique de l'école

Madame HUCHER est chargée du dossier. Des demandes de subvention sont en cours auprès du Département, de l'Etat au titre du fonds vert et une auprès du SIEGE (Syndicat d'électricité) dans le cadre du programme ACTEE pour les honoraires du maître d'œuvre et de l'assistant de maîtrise d'ouvrage.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Nomination du nouveau chef de centre des sapeurs-pompiers : M. FIERS Nicolas, adjudant-chef :

Le lundi 09 septembre 2024 s'est déroulée une cérémonie à la caserne des sapeurs-pompiers de Harcourt en présence d'élus du département et de responsables des sapeurs-pompiers volontaires de l'Eure pour cette nomination en remplacement de Monsieur Gérard BOURDET ; celui-ci fut élevé au grade de capitaine honoraire.

Implantation d'une solution de stockage d'électricité

La société NW, leader du stockage d'électricité en France, est actuellement en phase de prospection pour trouver un terrain approprié pour l'implantation de JBOX (stockage d'électricité) sur la commune de Harcourt.

Conseil municipal du jeudi 12 septembre 2024

Cette technologie innovante vise à contribuer à la transition écologique en renforçant le réseau électrique local et national, offrant ainsi des moyens de réserve d'énergie pouvant se déclencher rapidement et éviter une instabilité du réseau.

Cette société contactera à nouveau la municipalité pour établir un accord préliminaire avec un propriétaire foncier.

Une demande préalable est en cours d'instruction ; celle-ci sera adressée à l'ABF (architecte des bâtiments de France) et au SIEGE pour avis. Monsieur POULAIN, délégué SIEGE, évoquera cette implantation à la prochaine réunion cantonale de ce même syndicat.

Club de Pétanque :

Monsieur le maire fait part de plusieurs demandes de monsieur David BOURDON, vice-président du Club de pétanque :

- La possibilité d'avoir un double de clé de la barrière.
- La mise à disposition d'un local.
- Une autorisation pour une buvette sans alcool

Un concours sera organisé le samedi 21 septembre 2024.

PROLIFÉRATION DE RATS :

Une information paraîtra sur Panneau-Pocket et le journal communal « la gazette » concernant la recrudescence de rats.

Une commande de raticide sera faite auprès de notre fournisseur et les habitants pourront venir chercher en mairie des sacs. Monsieur le maire tient à souligner la dangerosité du produit pour les enfants et les animaux.

Il est souhaitable d'éviter de stocker du grain. De plus, dans le compost, il serait bien de mettre uniquement des végétaux, selon Mme Hucher. Michel Lemaire précise que les chats sont d'excellents destructeurs des rats et souris.

Monsieur le maire informe que les différents rapports de l'Intercom Bernay sont à la disposition du conseil municipal :

- Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement collectif 2023
- Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement non collectif 2023
- Rapport annuel 2023 des activités de la régie de transports
- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés
- Rapport d'observations définitives des comptes du SIEGE 27 remis par la Chambre régionale des comptes.

TOUR DE TABLE

***M. LEMAIRE Michel** demande :

- Le traitement des bancs de l'église qui se détériorent, la vrillette ou autre parasite attaquant le bois. Il contactera le menuisier de Thibouville pour une éventuelle intervention et d'autres entreprises.
- D'autre part, la porte séparant le transept de l'église et la tour a besoin d'un entretien car il y a un blocage quand on essaie de l'ouvrir.
- Le lierre poussant sur les murs de l'église, il demande qu'il soit retiré.

* **Mme FIERS Alexandra** indique la présence de trous sur le terrain de sport de l'école qui a été refait récemment. Du liseron apparaît ; il lui ait répondu qu'il n'y a pas de garantie décennale de l'entreprise pour ces travaux.

Elle pose la question à savoir si l'agent communal parti en retraite sera remplacé. Bernard Aubry lui répond qu'il fera appel à un agent embauché pour une certaine période comme ce fut le cas cet été.

* **Mme BECQUET Laurence** informe que le panneau Rezo Pouce est en place où se trouve l'arrêt de car de la ligne Evreux-Honfleur ; celui-ci est un réseau de proximité pour partager les trajets du quotidien entre voisins, mis en place par l'Intercom de Bernay (depuis l'appli Mobicoop).

* **Mme VANNIER Céline** demande la possibilité que la commune achète du caillou (2 camions de Chailloué) qui serait étalé par les agriculteurs.

* **Mme MALGRAIN Constance** évoque plusieurs sujets :

- le stationnement au centre culturel lors du prochain spectacle. Il y a actuellement une bande de remblai où les voitures ne peuvent se garer. Michel Lemaire lui rétorque que les automobiles peuvent se placer sur un côté de la route en direction du carrefour des rues Pinchon et de la ferme du Bois.
- la distribution des restes alimentaires aux personnes dans le besoin.
- le souhait de la mise en place d'une mutuelle communale.
- le festival itinérant déplacé à la salle des fêtes.

Elle demande des informations sur les bâtiments historiques de l'EHPAD.

Conseil municipal du jeudi 12 septembre 2024

Michel Lemaire, membre du conseil d'administration comme Bernard Aubry et Alice Cartier, lui explique que ce même conseil a pris la décision, lors de la dernière réunion, de faire débarrasser tous les objets dans l'ensemble de ces constructions anciennes, par la société « Agora Store », qui s'occupe de la vente des biens publics depuis 2015.

* **M. POULAIN Alain** donne les informations suivantes :

- La remise en fonctionnement de l'éclairage public en septembre.
- L'allumage des décorations de Noël du 10 décembre 2024 au 10 janvier 2025.
- la réunion cantonale du SIEGE qui aura lieu le 16 octobre 2024 à Brionne

* **M. DIJON Michel** indique qu'il se retire de la présidence du Club de l'amitié. Le conseil le remercie pour toutes ces années consacrées au sein de cette association.

* **Mme LEBEC Sandra** s'est rendue à une vente éphémère organisée par l'association « la fringale du Neubourg », vente de divers articles neufs dans des salles communales. Elle demande si la commune serait d'accord sur le principe d'une mise à disposition gracieuse de 3 jours. Le conseil donne son accord.

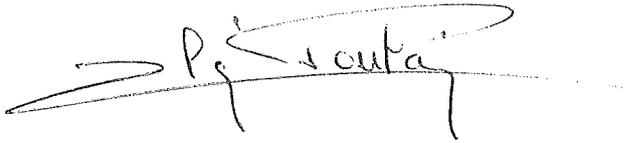
***Mme HUCHER Béatrice** demande si elle doit prévoir l'organisation des illuminations de Noël. Le maire donne son accord.

Séance close à 22 h 40.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 30 septembre 2024.

Le secrétaire,

M. POULAIN Alain.



Le Maire,

AUBRY Bernard.

